REMPLACEMENT 2021
Métropole-Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 19 pages

SUJET

LE FIL D'ARIANE

Le contexte

En 2019, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté a élaboré le projet territorial de santé mentale pour la période 2019 à 2023. Dans la Nièvre, l'Association « Le Fil d'Ariane » va mettre en place les actions préconisées par l'Agence Régionale de Santé sur son territoire d'intervention.

La situation

L'association « Le fil d'Ariane » gère la Maison des Adolescents portée par le Conseil Départemental de la Nièvre en région Bourgogne Franche-Comté. Située à Nevers, l'association envisage de créer une unité mobile afin de mieux répondre aux besoins médico-psychologiques des adolescents isolés sur les trois communautés de communes « Bazois Loire Morvan », « Morvan Sommets et Grands Lacs » et « Tannay-Brinon-Corbigny » qui sont dépourvues de structures de santé. Cette unité mobile serait composée de professionnels qui se rendraient dans les collèges et lycées afin de rencontrer les jeunes.

La mission

Vous êtes recruté(e) par l'Association « Le Fil d'Ariane » et votre mission est de créer l'unité mobile destinée à la prise en charge des collégiens et lycéens en souffrances psychiques.

Questions :

1. Présenter les éléments liés au territoire qui justifient la mise en place de cette unité mobile sur les trois communautés de communes. **(4 points)**

2. Identifier les acteurs à associer à ce projet en mettant en évidence le rôle de chacun et les outils pour les mobiliser. **(6 points)**

3. Élaborer la démarche pour la création de l'unité mobile. **(6 points)**

4. Proposer 2 actions qui permettraient de faire connaître l'unité mobile et ses missions auprès des jeunes. **(4 points)**

GRILLE D'ÉVALUATION

Capacités évaluées :

C10 - Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle.

C10.4 - Répondre à une commande professionnelle.

Questions	Critères	Barème
1. Présenter les éléments liés au territoire qui justifient la mise en place de cette unité mobile sur les trois communautés de communes.	Identification et analyse des spécificités du territoire pour justifier le projet.	**/ 4**
2. Identifier les acteurs à associer à ce projet en mettant en évidence le rôle de chacun et les outils pour les mobiliser.	Identification et analyse du rôle des partenaires potentiels du projet. Proposition justifiée de 2 outils de mise en relation.	**/ 6**
3. Élaborer la démarche pour la création de l'unité mobile.	Contextualisation d'une méthodologie complète et ordonnée. Justification des différentes étapes et outils.	**/ 6**
4. Proposer 2 actions qui permettraient de faire connaître l'unité mobile et ses missions auprès des jeunes.	Proposition de 2 actions adaptées à l'objectif visé et au contexte. Description et argumentation des actions.	**/ 4**

Liste des documents

Document 1 : Localisation du département de la Nièvre en région Bourgogne Franche-Comté - Sources : wikitravel ; intercarto.com

Document 2 : Carte des collectivités territoriales du département de la Nièvre au 1er janvier 2019 - Source : http://www.nievre.gouv.fr

Document 3 : Données démographiques et sociales en 2017 - Source : INSEE

Document 4 : Mise en place d'un projet territorial de santé mentale dans le département de la Nièvre pour la période 2019-2023 - Source : ARS Bourgogne Franche-Comté (extrait du projet régional de santé)

Document 5 : Diagnostic territorial nivernais de l'ARS - Source : ARS Bourgogne Franche-Comté (extrait du projet régional de santé)

Document 6 : Objectif du projet régional de santé : améliorer la prise en charge de la santé mentale - Source : ARS Bourgogne Franche-Comté (extrait du projet régional de santé)

Document 7 : Contrat territorial de santé mentale - Source : ARS Bourgogne Franche-Comté (extrait du projet régional de santé)

Document 8 : Répartition de l'offre de soins en pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Agglomération de Nevers - Source : ARS Bourgogne Franche-Comté (extrait du projet régional de santé)

Document 9 : L'association « Le Fil d'Ariane » - Source : Extrait des statuts de l'association « le Fil d'Ariane »

Document 10 : Plaquette de communication de La Maison des Adolescents de la Nièvre - Source : Maison des Adolescents

Document 11 : Liste des collèges et lycées publics nivernais des 3 communautés de communes avec leurs effectifs 2019-2020 - Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Document 12 : Fonctions, missions des infirmiers(ières) de l'Éducation Nationale - Source : https://www.education.gouv.fr/

Document 13 : Article de la presse régionale sur une « Maison des ados » : une équipe mobile sillonne l'Yonne en camping-car pour rencontrer les jeunes - Source : Journal du Centre, 9 avril 2018

Données et documents modifiés pour les besoins de l'épreuve.

<u>DOCUMENT 1</u> : Localisation du département de la Nièvre

en région Bourgogne Franche-Comté

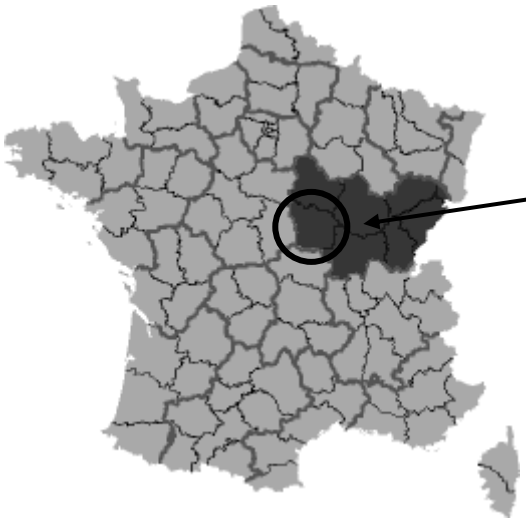

Localisation du département de la Nièvre en région Bourgogne-Franche-Comté

Source : wikitravel

Localisation des trois communautés de communes de l'étude dans la Nièvre

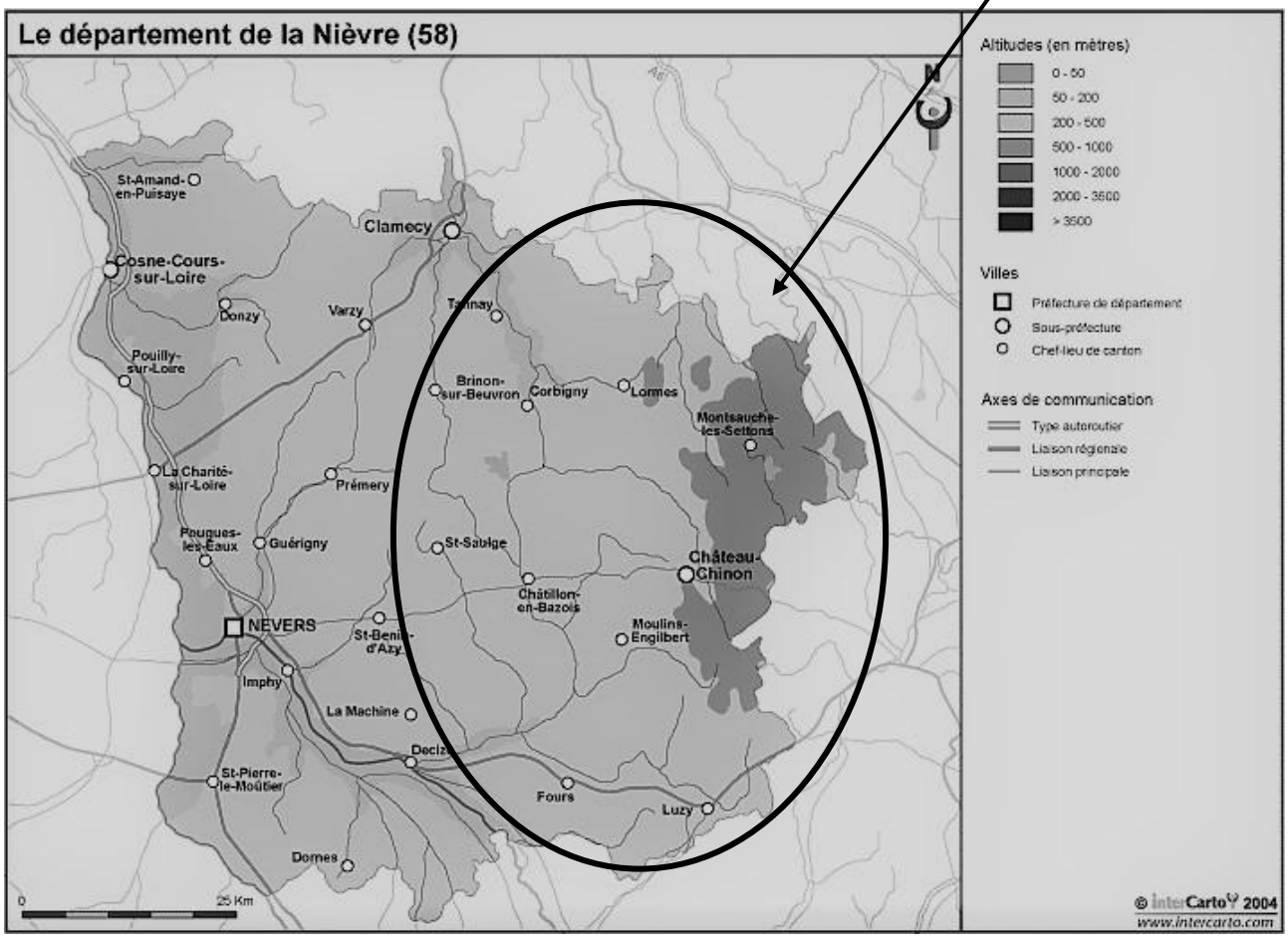

Source : intercarto.com

<u>DOCUMENT 2</u> : Carte des collectivités territoriales

du département de la Nièvre au 1er janvier 2019

Source : http://www.nievre.gouv.fr

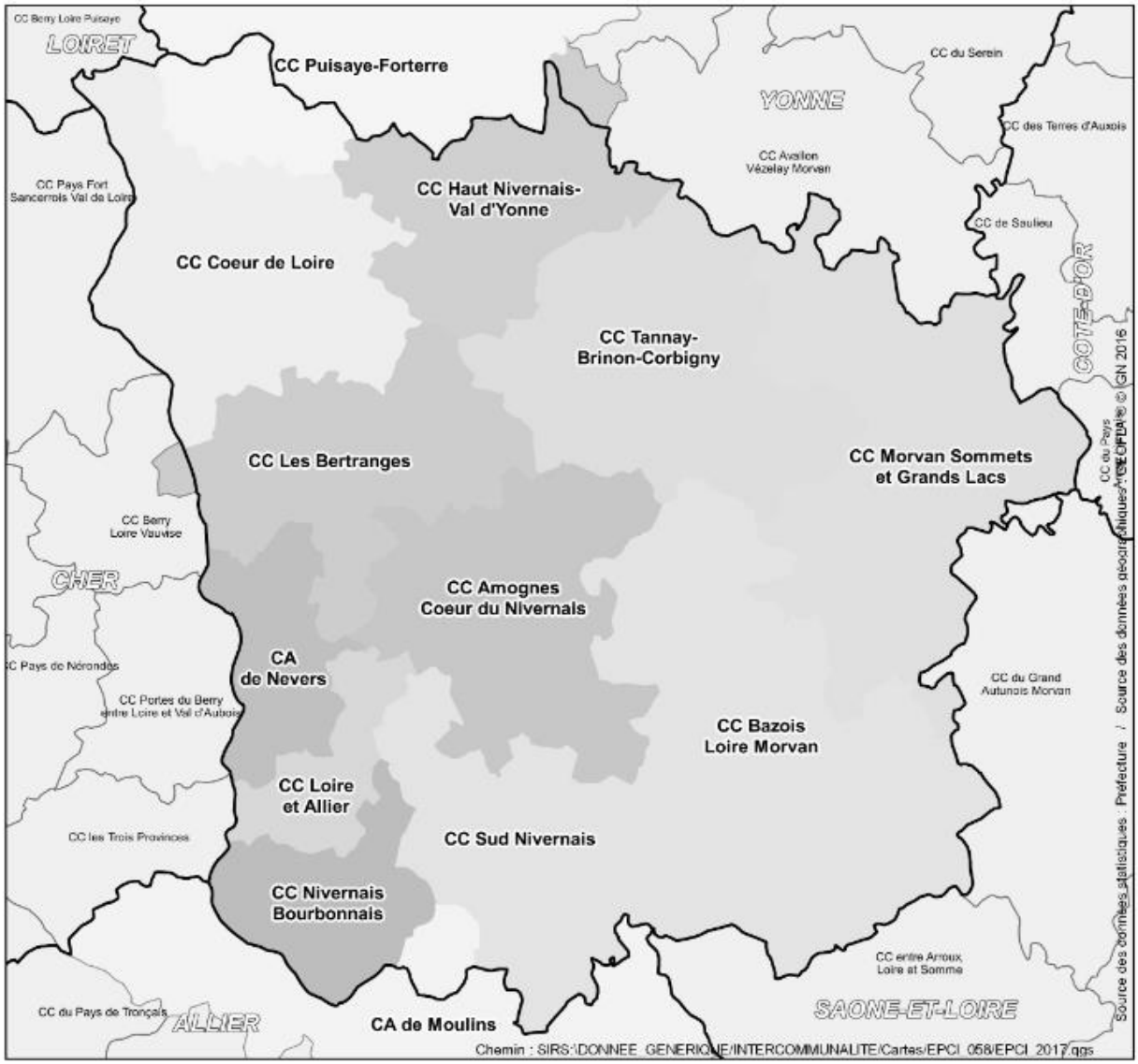

<u>DOCUMENT 3</u> : Données démographiques et sociales en 2017

Source : Insee

Indicateurs	CdC Morvan Sommets et Grands Lacs	CdC Bazois Loire Morvan	CdC Tannay Brinon et Corbigny	Nièvre	France métropolitaine
Population	12468	15540	9812	207182	64 639 133
Densité (hab/km²)	13	13	13	30	119
Taux de pauvreté (%)	19	18	18	15	15
Taux de chômage (%)	12	13	13	14	13
Nombre d'adolescents (11-17 ans)	794	1006	677	15 878	5 566 000

<u>DOCUMENT 4</u> : Mise en place d'un projet territorial de santé mentale dans le département de la Nièvre pour la période 2019-2023 (Extrait du projet régional de santé)

Soucieux de la qualité de l'offre de soins donnée et motivés pour offrir le meilleur service possible aux usagers, les acteurs de la santé mentale de la Nièvre ont eu la particularité d'investir le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) avant même que le 1er COPIL (1) stratégique soit lancé par le Directeur Général de l'ARS (2) Bourgogne-Franche-Comté, le 13 Novembre 2017.

En effet, répondant à des besoins criants sur le territoire et permettant d'associer l'ensemble des acteurs vers des objectifs communs, ce projet territorial de santé mentale est le fruit d'un investissement collectif et interdisciplinaire qui comprend de nombreux enjeux pour les acteurs de la santé mentale de la Nièvre.

De nombreux professionnels de la santé (psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers spécialisés…), de nombreux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les membres des administrations d'État, les représentants des usagers et du monde associatif ainsi que de nombreux représentants des collectivités locales ont participé à ce projet en apportant leurs connaissances, en partageant leur expérience mais aussi, et surtout, en donnant beaucoup de leur temps.

Le Projet Territorial de Santé Mentale Nivernais (3) a pour objectifs de :

- Améliorer les parcours de santé et de vie des usagers.
- Mieux informer les citoyens sur l'offre de soins et de services existants pour la santé mentale.
- Réduire les inégalités territoriales.
- Accompagner les familles et les aidants, telles sont les valeurs portées par ce projet qui n'aurait pas vu le jour sans l'investissement, le dynamisme et le travail réalisé par les acteurs de la santé mentale sur le territoire nivernais.

Il revient désormais au lecteur d'apprécier la qualité et la perspicacité de ce travail qui sera, in fine, arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, après avis du Conseil Territorial de Santé.

(1) COPIL : Comité de pilotage chargé de mettre en place le projet de santé.

(2) ARS : Agence Régionale de Santé chargée du pilotage régional du système national de santé. Elle met en place les politiques du Ministère de la santé au niveau régional.

(3) Nivernais : adjectif qualifiant le département de la Nièvre

Source : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

<u>DOCUMENT 5</u> : Diagnostic territorial nivernais de l'ARS

(Extrait du projet régional de santé)

Le territoire nivernais compte 309 communes dont un grand pôle urbain, Nevers, représentant 5,9% de la population régionale et comptant 34 228 habitants. C'est un territoire rural avec une superficie de 6 817 km² comprenant 210 189 habitants. La présence du Parc Naturel du Morvan crée une barrière naturelle entre la capitale départementale et la capitale régionale Dijon.

Le territoire nivernais présente une population peu dense de 30 habitants par km² avec une dynamique démographique fragile, un vieillissement de la population bien avancé dans l'ensemble du département, une part d'enfants en famille monoparentale plus importante qu'aux niveaux régional et national, ainsi qu'une espérance de vie hommes-femmes inférieure à la France métropolitaine. D'un point de vue socio-économique, la situation départementale face à l'emploi présente une situation particulièrement difficile face au chômage de longue durée. Des écarts de revenus importants sont observés par rapport à la valeur de référence que représente le national. Le diagnostic territorial partagé du territoire indique que la Nièvre concentre le taux d'allocataires le plus élevé de la région pour les minimas sociaux. Concernant les indicateurs de santé, le territoire nivernais comprend certaines particularités dont un nombre de décès pour troubles mentaux plus élevé qu'en Bourgogne Franche-Comté et en France Métropolitaine, un nombre d'admissions pour troubles mentaux plus important sur le territoire que sur la région, une mortalité liée à la consommation d'alcool supérieure aux niveaux régional et national, une mortalité par suicide supérieure à celle de la région (210 décès pour 100 000 habitants contre 190 en région). La baisse du nombre d'installations de médecins contribue à appauvrir l'offre de soin sur le département.

Un état des lieux de la santé mentale réalisé du 26 Novembre 2014 au 6 Mai 2015, relève des problématiques autour de la santé mentale dont des préoccupations chez les jeunes concernant les addictions et les prises de risque, chez les personnes isolées en territoire rural ainsi que pour les situations de précarité. L'offre de soins ne permet pas toujours de répondre à la demande et des besoins de soutien et d'accompagnement ont été exprimés par les professionnels du champ sanitaire, social et éducatif. Cet état des lieux fait également le constat d'une « synergie négative » liée à la conjugaison de plusieurs facteurs, comme frein majeur au soin. Cette synergie négative est liée à la précarité, à l'isolement culturel sous-jacent à la ruralité du territoire, au manque de mobilité ainsi qu'à l'éloignement des ressources, notamment spécialisées, situées pour la plupart sur Nevers. Le projet médical partagé du Groupement Hospitalier de Territoire fait également état d'une difficulté d'accès à l'information médicale, à la sensibilisation et aux soins de premier recours.

Source : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

<u>DOCUMENT 6</u> : Objectif du projet régional de santé :
Améliorer la prise en charge de la santé mentale
(Extrait du projet régional de santé)

On estime que 25 % de la population sera un jour confrontée à des problèmes de santé mentale. L'enjeu de la prévention des troubles psychiques est donc central, de même qu'il est important de permettre aux personnes concernées de mieux vivre avec leurs troubles, quel que soit leur contexte de vie.

Il s'agit de garantir aux personnes leur place dans la société ainsi que leur citoyenneté malgré la pathologie ou le handicap et de lutter contre les préjugés et la stigmatisation. Il convient enfin de permettre à toute personne concernée par un trouble psychique, aux différents âges de sa vie, d'accéder à la prévention, aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux, de façon adaptée à ses besoins et à ceux de ses aidants, avec la nécessité d'améliorer l'accès au logement, à la vie professionnelle et plus largement aux droits.

Ainsi appréhendée, la santé mentale s'inscrit dans une logique d'accompagnement « hors les murs », c'est-à-dire en milieu ordinaire, en associant l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les patients et leurs familles.

Parmi les actions prévues : améliorer le repérage précoce de la souffrance psychique et des troubles mentaux, créer un centre ressource régional en psychiatrie de la personne âgée, organiser la prise en charge spécifique des urgences psychiatriques en facilitant l'accès aux centres médico-psychologiques et en mettant en place des consultations de suivi, réduire la mortalité par suicide par un repérage précoce et la prévention de la récidive, apporter des réponses adaptées aux demandes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur l'ensemble du territoire régional avec l'identification d'une unité ressource en psychiatrie périnatale, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de maladie ou de handicap psychique par la création d'un centre référent de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive...

Source : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

<u>DOCUMENT 7</u> : Communiqué de presse sur le Contrat territorial de santé mentale

« Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité » fait partie des grands axes de la feuille de route nationale « santé mentale et psychiatrie ». (…)

Dans la Nièvre, le contrat territorial de santé mentale a été signé le 25 octobre 2019 par Pierre Pribile, directeur général de l'ARS et par l'ensemble des pilotes des différentes actions retenues : centre hospitalier spécialisé Pierre Lôo, centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, clinique du Tremblay, mais aussi associations et structures telles que « Le Fil d'Ariane », APIAS (Association pour l'insertion et l'accompagnement social), ou Cap Emploi.

Tous les acteurs du champ de la santé mentale, la préfecture de la Nièvre, les élus, les usagers ont été associés aux choix stratégiques et aux travaux d'élaboration de ce projet territorial. […]

Ce diagnostic a permis d'identifier plusieurs points de rupture, comme des difficultés dans la prise en charge des enfants de plus de 8 ans, un manque de formation des professionnels, un passage difficile de la psychiatrie adulte vers les EHPAD. Les constats ont encore porté sur les aidants, en souffrance psychique et parfois isolés, un défaut de lisibilité sur les missions des structures, ou des difficultés de repérage des personnes en situation de vulnérabilité…

Le plan d'actions formalisé dans le contrat signé le 25 octobre énonce 7 grands types d'actions :

- Développer et renforcer les équipes mobiles : création de l'équipe mobile Unité Rapide d'Intervention et Crise pour les Adolescents de la Nièvre (URICAN) et renforcement de l'articulation entre les équipes mobiles existantes (Maison des adolescents, CHS Pierre Lôo).
- Organiser la prise en charge de jour des 8-18 ans (places en hôpital de jour pour les 11-18 ans, réflexion sur la création d'un accueil familial thérapeutique).
- Renforcer la formation des professionnels, des aidants et familles.
- Soutenir et accompagner ces aidants : points relais/écoute et développement de groupes d'entraide mutuelle (GEM) sur le Morvan et Cosne-Cours-sur-Loire.
- Articuler/coordonner les secteurs sanitaire, médico-social, social (conventions partenariales et protocoles pluri professionnels…).

DOCUMENT 7 (suite et fin)

- Accompagner les personnes en situation de handicap à l'insertion sociale, professionnelle, dans une approche inclusive.
- Mieux prendre en charge le suicide : mise en place de Vigilans, dispositif de soins visant à prévenir la récidive dans un département où la mortalité par suicide s'établit à 210 décès pour 100 000 habitants, contre 190 à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Le contrat territorial de santé mentale est donc un engagement visant à coordonner tous les efforts en vue de contribuer à la réalisation d'actions identifiées et partagées par les acteurs au service de la psychiatrie et de la santé mentale dans la Nièvre, à les faire vivre dans la durée et à les faire évoluer au regard des enjeux et des besoins des usagers.

Source : Communiqué de presse du Conseil Départemental du 25 octobre 2019
https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/sante-mentale-un-reseau-de-partenaires-engages-dans-la-nievre

<u>DOCUMENT 8</u> : Répartition de l'offre de soins en pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Agglomération de Nevers

CMPEA nord CLAMECY

CMPEA nord COSNE SUR LOIRE

CMPEA sud MOULINS ENGILBERT

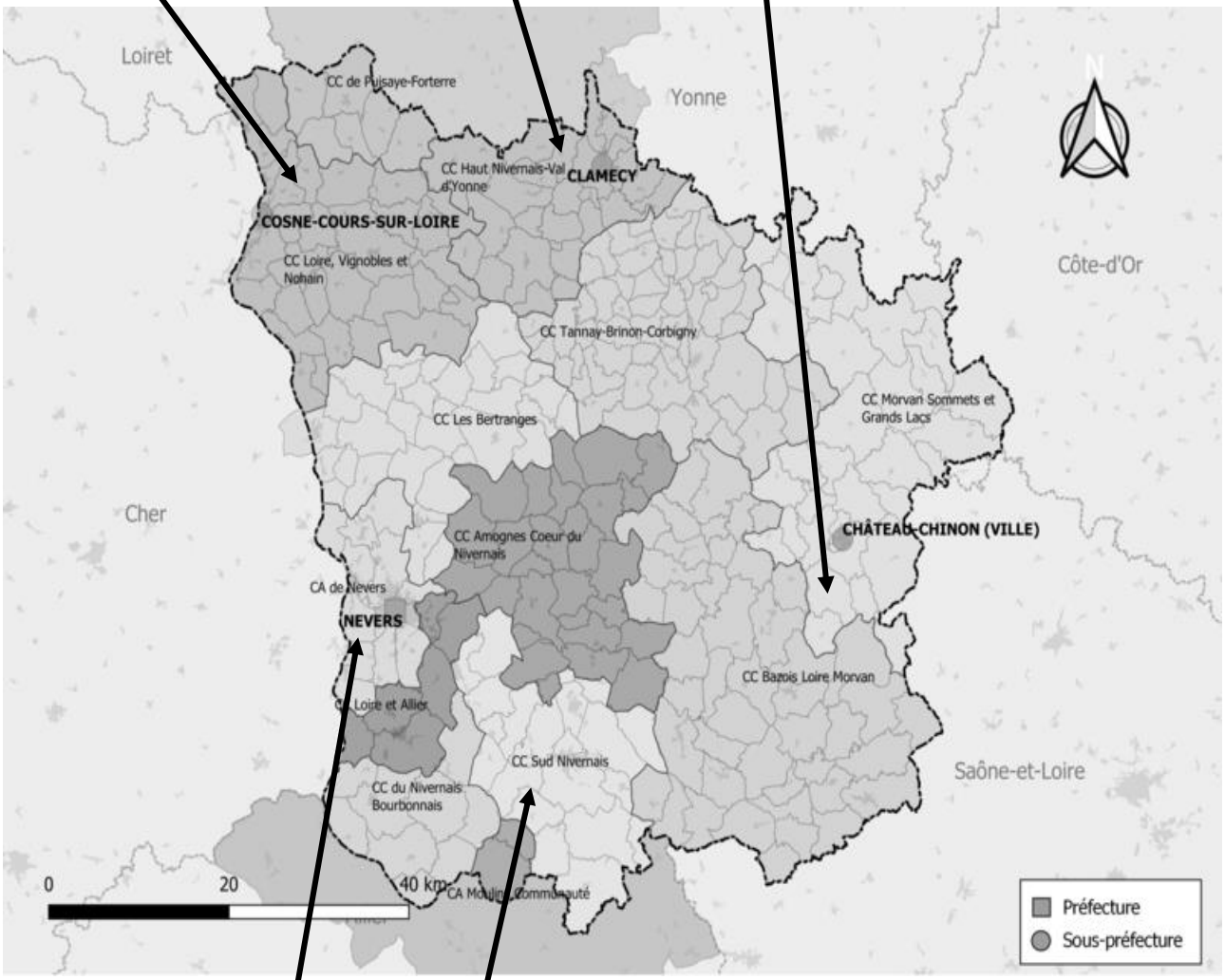

CMPEA sud DECIZE

DISPOSITIFS DE SOINS SUR NEVERS

PASSERELLE : CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE DE JOUR
CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (CMPEA)
MATERNOLOGIE
CENTRE THÉRAPEUTIQUE POUR ADOLESCENTS

Source : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

DOCUMENT 9 : Présentation de l'association « Le Fil d'Ariane »

Association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux et de santé sur le territoire de la Nièvre.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Au service des personnes accueillies, l'association « Le Fil d'Ariane » garantit les valeurs humanistes et adhère aux droits fondamentaux de l'homme et de l'enfant. (…)

L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Les orientations associatives sont élaborées par le Conseil d'Administration et sa Présidente, Mme Danielle BETHENCOURT, et validées par l'Assemblée Générale.

Composition du Conseil d'Administration :

- 9 membres associés – élus et bénévoles
- 6 représentants des usagers – élus et bénévoles
- 4 représentants des salariés – élus et bénévoles

Les commissions associatives, espaces de réflexion et de décision, rassemblant les administrateurs, les représentants des familles et les professionnels des établissements, garantissent la mise en œuvre du projet associatif.

LES MISSIONS ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

L'association place l'usager au centre de ses missions, et souhaite garantir une prestation médico-sociale de qualité et de proximité sur l'ensemble de sa couverture territoriale.

À ce titre, elle mène et concrétise différents projets pour améliorer ses conditions et sa capacité d'accueil, pour communiquer sur ses problématiques et pour créer et développer des recherches et des réflexions.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR L'ASSOCIATION

Le Centre d'Action Médicosocial Précoce accueille des enfants de 0 à 6 ans ayant tous types de handicaps ou difficultés. Le Centre Médico-Psychopédagogique accueille les enfants à partir de 6 ans rencontrant des difficultés qui gênent l'adaptation scolaire, familiale ou sociale.

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile assure l'accompagnement médico-social et l'intégration scolaire des jeunes présentant une surdité sévère ou profonde, ou une surdité moyenne, accompagnée ou non de difficultés associées, ou des troubles sévères du langage.

La Maison des Adolescents est un lieu confidentiel et gratuit pour les adolescents et les jeunes adultes.

Source : lefildariane-58.fr/lassociation-2019/

<u>DOCUMENT 10</u> : Plaquette de communication de

La Maison des Adolescents de la Nièvre

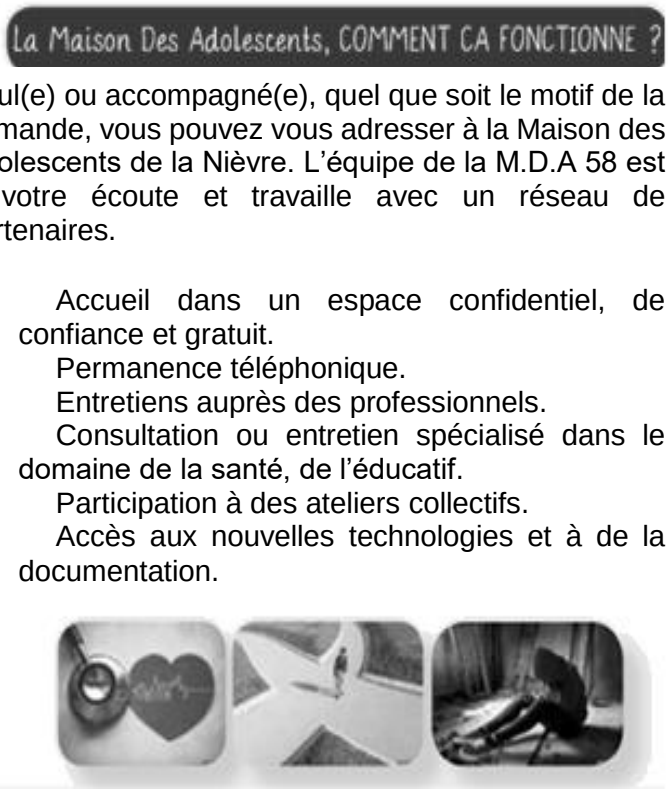

Source : Maison des Adolescents de la Nièvre

<u>DOCUMENT 11</u> : Liste des collèges et lycées publics Nivernais des 3 communautés de communes avec leurs effectifs 2019-2020

NOM DU COLLÈGE	COMMUNE	NOMBRE D'ÉLÈVES
Collège Bibracte	Château-Chinon	168
Collège Giroud de Villette	Clamecy	314
Collège Noël Bernier	Corbigny	122
Collège Maurice Genevoix	Decize	452
Collège Paul Barreau	Lormes	92
Collège Antony Duvivier	Luzy	150
Collège François Mitterrand	Montsauche-Les Settons	100
Collège Les Deux rivières	Moulins-Engilbert	183

NOM DU LYCÉE	COMMUNE	NOMBRE D'ÉLÈVES
Lycée agricole du Morvan	Château-Chinon	346
Lycée des métiers François Mitterrand	Château-Chinon	323
Lycée Maurice Genevoix	Decize	583

Les statistiques régionales de 2018 montrent qu'en moyenne un(e) infirmier(ère) scolaire est présent(e) pour 577 élèves en région Bourgogne Franche-Comté (598 à l'échelle nationale).

Sources : Ministère de l'Éducation Nationale ; Les personnels infirmiers : les grands indicateurs par académie – Annuaire Agora

DOCUMENT 12 : Fonctions, missions des infirmières de l'Éducation Nationale

La mission de l'infirmière* de l'Éducation Nationale s'inscrit dans la politique générale de l'Éducation Nationale qui est de contribuer à la réussite des élèves et des étudiants. Elle permet de détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité. (…) Ce métier concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leurs secteurs d'intervention, et des étudiants. Il participe plus largement à la politique du pays en matière de prévention et d'éducation à la santé, et de lutte contre les inégalités sociales. Il participe aux projets d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque menés dans les établissements et tient ainsi globalement un rôle éducatif au sein de la communauté scolaire. (…)

(…) L'infirmière est prioritaire dans certaines zones rurales afin de faciliter l'accès aux soins, si nécessaire, pour les élèves et les faire bénéficier d'un suivi.

Les attributions de l'infirmière sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs et de concevoir, d'évaluer et de mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé tant dans le champ individuel que collectif. Au plan individuel, la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être...) nécessite des réponses adaptées et personnalisées par des professionnels qualifiés. La mission de l'infirmière est d'accueillir et d'écouter les élèves qui lui sont confiés afin de déterminer leurs besoins de santé, de contribuer à leur éducation en vue de leur insertion sociale et professionnelle et d'élaborer un projet personnel en matière de santé (…).

L'infirmière accueille tout élève ou étudiant qui la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Dûment formée à cet effet, elle est à même de jouer un rôle d'observation, de dépistage et de relais dans le domaine de la santé mentale. Elle assure un suivi et un accompagnement individuels, établit les relais nécessaires au sein de l'établissement (médecins de l'Éducation Nationale, assistants de service social, psychologues scolaires, conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation, enseignants...), accueille les parents dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés et travaille en étroite relation avec les professionnels du réseau de santé. (…)

Elle s'attache en particulier à mener une action positive auprès des élèves, des étudiants en termes d'éducation au respect de l'autre, notamment à l'égard des attitudes ou comportements racistes, sexistes et de harcèlement. (…) Il peut s'agir notamment de l'éducation à la sexualité, de la contraception, de conduites addictives, de conduites à risques, d'éducation nutritionnelle, du sommeil, de l'hygiène de vie, de relation d'aide....

*Note : la très forte représentation féminine dans ce métier justifie l'emploi du terme « infirmière » sans exclure la possibilité qu'il soit occupé par un homme.

Source : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo42/MENE1517121C.htm

<u>DOCUMENT 13</u> : Article de la presse régionale sur la Maison des ados :

Une équipe mobile sillonne l'Yonne en camping-car pour rencontrer les jeunes

Le mardi, Mathilde et Julien, chacun psychologue et éducateur spécialisé se déplacent sur les routes de l'Yonne.

Où ? Quand ? Pour qui ? Depuis plus d'un an, cinq professionnels de la Maison des Adolescents d'Auxerre partent sur les routes de l'Yonne pour aller à la rencontre des jeunes, là où les services manquent, mais où les besoins sont bien présents.

TROIS FOIS PAR SEMAINE

Le lundi, le mardi, et le jeudi après-midi, le camping-car quitte le parking de la Maison des Adolescents d'Auxerre. (…) Des partenariats avec les établissements scolaires se sont tissés par endroits et permettent à l'équipe de stationner devant les collèges et lycées le temps de leur permanence. Ils sont néanmoins libres de s'installer où ils le souhaitent (sur une place, près d'une mairie, d'une église...) avec les communes qui accueillent le dispositif.

POUR QUI ?

Pour les adolescents, ou parents, qui se questionnent ou ont besoin d'aide, d'accompagnement. Les jeunes en situation de mal-être, d'anxiété, d'échec scolaire, en difficultés familiales... Comme l'accueil au sein de la Maison des Adolescents à Auxerre, celui au sein de l'équipe mobile, à bord du camping-car, est gratuit et peut-être confidentiel dans la mesure où il n'y a pas manquement à assistance à personne en danger. Les entretiens se font en présence d'un binôme de professionnels parmi les cinq à assurer les différentes tournées sur le département.

DOCUMENT 13 (suite et fin)

AVEC QUI ?

Avec une infirmière spécialisée en psychiatrie, des éducateurs spécialisés ou encore des psychologues. À chaque étape, ils sont deux, de deux professions différentes, pour mener les entretiens. Une façon de croiser les regards et les compétences professionnelles pour apporter une évaluation plus poussée de la situation. Si nécessaire, ils sont ensuite en charge de rediriger vers les bons interlocuteurs pour mettre en place un éventuel suivi.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Chaque semaine, le secteur reste identique mais la commune change. Pour rencontrer les professionnels de la Maison des Adolescents, il est conseillé de s'informer des prochains lieux de présence et de prendre rendez-vous (…).

Aussi, et grâce aux relations construites avec les établissements scolaires, le personnel éducatif sert de relais et permet d'orienter directement leurs élèves vers le dispositif lorsqu'il est à proximité et que l'adolescent accepte de rencontrer les professionnels. Avec ou sans ses parents.

Caroline Girard

Source : Journal du Centre, 9 avril 2018

https://www.lejdc/nevers-58000/actualites/maison-des-ado-une-equipe-mobile-sillonne-la-nievre